



Affiché le 26/01/2023

Retiré le

ARRETE N° 27/T/2023

LB

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

Au coeur du Bassin Potassique

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking du SUPER U, sis 66 rue de Kingsheim à Wittenheim, lors du Marché aux Puces, organisé par le Centre Socioculturel Coréal de Wittenheim, le dimanche 19 mars 2023, de minuit à 19h00 pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules à moteur seront interdits dans les voies de circulation de la station-service et en-dehors des emplacements matérialisés, le dimanche 19 mars 2023, de minuit à 19h00.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront apposés et rappelleront ces prescriptions aux usagers. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 3 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins du Service Fêtes et Cérémonies de Wittenheim.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Procureure de la République – 21 AVE Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 24 janvier 2023

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK

